

GUIDE DE SÉJOUR

RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-DANIEL



Crédit photo Stéphane Quintin

Ce guide contient plusieurs informations pertinentes à la préparation de votre futur séjour de chasse. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

VOTRE SÉJOUR

Enregistrement à l'arrivée

L'enregistrement des chasseurs se déroule à l'accueil :
262, route du parc, Port-Daniel.
L'heure de votre enregistrement : entre 13h et 15h

Dates de séjour et période de chasse

- Les dates de séjour se trouvent sur votre confirmation de réservation.
- Vous aurez accès à votre hébergement à compter de 17h au maximum, le jour de votre arrivée.
- La période de chasse s'étend du premier soir de votre arrivée jusqu'au matin de votre sortie. Le chalet doit être libéré pour 13h30.

Secteur de chasse et composition du groupe

Les sites de chasse vous seront attribués par le responsable lors de votre arrivée à l'accueil. Il vous remettra les cartes de territoire nécessaire et vous conseillera pour la réussite de votre séjour.

Description de votre hébergement

Vous trouverez cette information sur votre avis de confirmation et sur la fiche personnelle, qui se retrouve dans ce présent guide.

Votre forfait

La réserve faunique de Port-Daniel vous propose une expérience de qualité de chasse sur des sites de choix. Cette activité est offerte en plan européen sans guide. Qu'elle soit pratiquée avec une arme à feu ou à poudre noire, un arc ou une arbalète, la chasse printanière de l'ours noir présente des taux de succès élevés.

La limite de prise est d'un ours par chasseur.

Enregistrement du gibier

La station d'enregistrement se trouve à l'accueil de la réserve.

Vous trouverez une chambre froide à l'accueil.
Service gratuit.

Heures d'ouverture de l'accueil et chambre froide John

Du dimanche au jeudi : 8H à 20H
Du vendredi au samedi : 8H à 21H

Heures d'ouverture de l'accueil et chambre froide Étang

7 jours sur 7 : 8H à 17H



LE GROUPE

Le chef et son groupe

Le chef de groupe doit s'assurer de transmettre au groupe toute l'information contenue dans la documentation. Il est aussi responsable des membres de son expédition de chasse.

Le responsable de la chasse à l'ours communiquera avec lui pour connaître la préférence d'arme de tous les chasseurs du groupe.

L'accompagnateur non-chasseur

Des frais s'appliquent pour les accompagnateurs. Un tarif supplémentaire est appliqué pour l'accompagnateur-pêcheur.

Parents et amis profiteront ainsi des installations et d'un contact privilégié avec la pratique de l'activité de la chasse.

*Communiquez avec nous pour savoir si la capacité d'accueil de votre hébergement le permet.

Le jeune chasseur

Lors d'un séjour de chasse à l'ours avec hébergement, les enfants de 17 ans et moins sont aussi logés gratuitement, en sus du nombre d'adultes exigé lors de la réservation. Les critères sont les suivants :

- 2 enfants pour 5 adultes et moins
- 4 enfants pour 6 adultes et plus.

Un jeune de 12 à 17 ans qui chasse avec un engin requérant un certificat du chasseur doit être accompagné d'une personne âgée de 18 ans et plus, elle-même titulaire du certificat valide correspondant à l'arme utilisée.

Dans tous les cas, l'adulte et l'enfant devront partager la récolte de l'ours

Le chasseur non-résident

Un non-résident peut faire partie d'une expédition de chasse, tarif non-résident en vigueur. Il doit toutefois se procurer un permis de chasse à l'ours provincial pour non-résident afin de se joindre au groupe.

CARTE

Afin de vous offrir une expérience de chasse des plus positives, la Sépaq vous propose plusieurs outils cartographiques adaptés. Vous pouvez désormais télécharger gratuitement, à partir de notre site web, le fichier GPS de la réserve et le copier sur une carte MicroSd à intégrer à votre GPS Garmin. Nous invitons les membres de votre groupe à télécharger gratuitement, à partir de notre site web, le fichier GPS de la réserve et le copier sur une carte MicroSd.

Pour les chasseurs disposant d'un téléphone intelligent, sachez que l'application mobile gratuite Avenza Maps intègre maintenant les cartes des réserves fauniques dans le Mapstore. Une fois téléchargées, les cartes géolocalisées sont utilisables même sans connexion cellulaire.

Les amateurs de Google Earth pourront également visiter virtuellement la réserve en téléchargeant les fichiers KML à partir de la cartothèque de notre site Web.



FAQ

Est-ce que des autochtones se livrent à des activités de chasse ou de pêche dans la réserve faunique?

Normalement, aucune activité de prélèvement n'est effectuée par les autochtones dans la réserve faunique de Port-Daniel. Cependant nous ne pouvons garantir qu'aucune personne ne décide de s'y rendre pour effectuer des activités traditionnelles. N'hésitez pas à nous informer de leur présence.

Est-ce que d'autres activités de chasse ou de pêche sont permises durant mon séjour ?

La pêche à la truite est permise en période de chasse à l'ours dans la réserve faunique de Port-Daniel.

Si vous désirez pêcher et que votre chalet a un plan de pêche établi, des frais supplémentaires s'appliqueront. Si votre chalet n'a pas de plan de pêche, vous pouvez réserver la pêche quotidienne lors de l'ouverture des réservations. Le plan de pêche sera sur notre site Web.

Contactez-nous pour plus de détails au 418 396-2232.

Est-ce que d'autres usagers de la réserve peuvent circuler lors de ma chasse ?

Oui, pendant la période de chasse à l'ours, d'autres usagers peuvent effectivement circuler librement pendant votre séjour :

Villégiateurs, pêcheurs, visite de secteur de chasse à l'orignal, travailleurs forestiers, transport de bois, autres travailleurs, etc.

Y a-t-il des aires de service (carburant, nourriture) près de la réserve ?

La station-service la plus près se trouve à 9 km de l'accueil, au dépanneur PM.

Une épicerie et SAQ se trouvent à 8,5 km, à Port-Daniel.

Un restaurant, l'Étale, se situe à 8 km.

Les supermarchés, sont à Paspébiac et Chandler.



RÈGLEMENTS À RETENIR

Coupons de transport

Seulement 1 coupon de transport est nécessaire pour récolter un ours dans une réserve faunique, et ce, peu importe le nombre de chasseur du groupe.

Véhicules

Sur une réserve faunique, il est interdit de circuler en VTT sur toutes les routes destinées à la circulation automobile. Il faudra prévoir un autre moyen de transport (camion ou véhicule à 4 roues motrices) lorsque vous empruntez les chemins forestiers. À noter que les chemins figurant sur toutes les cartes de territoire sont à titre indicatif seulement. Par conséquent, le niveau d'accès ou l'état de ceux-ci lors de votre séjour ne peuvent être garantis.

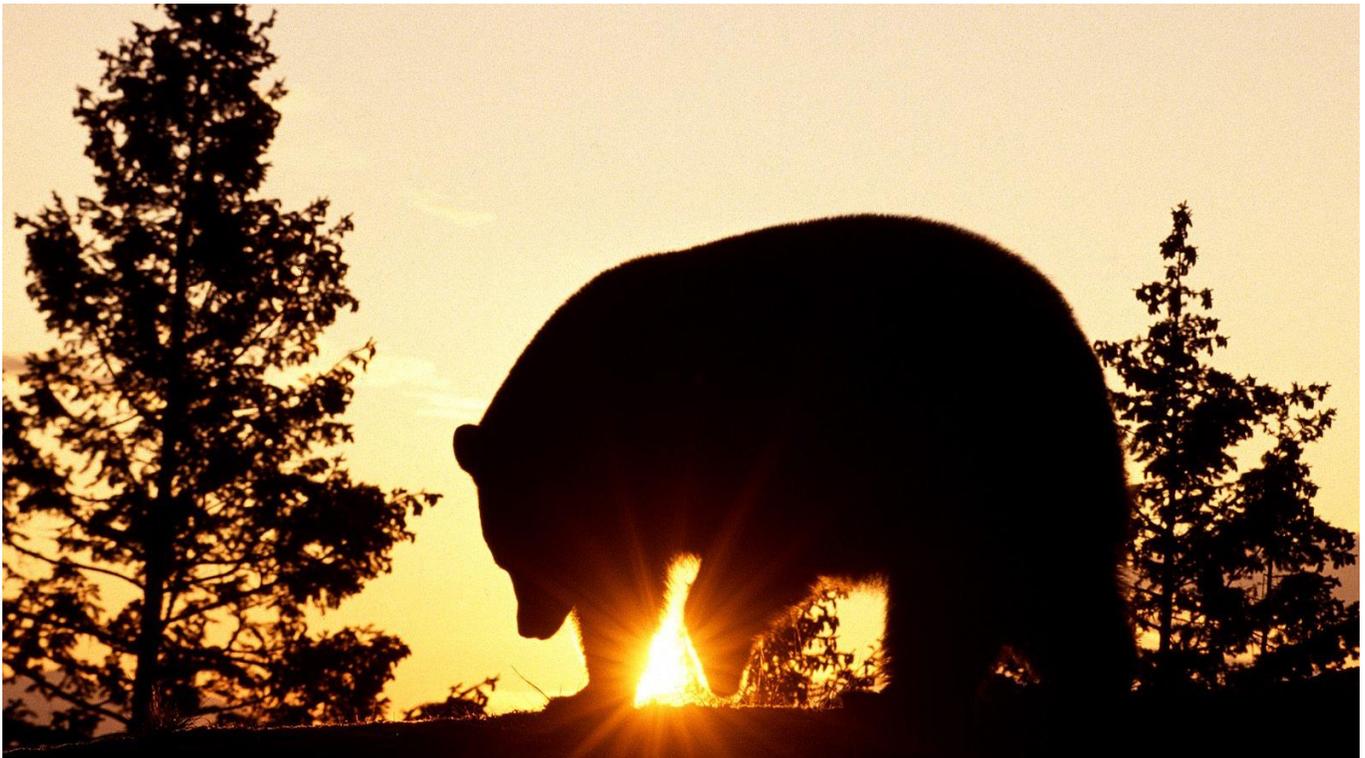
Le responsable de la chasse à l'ours vous identifiera sur une carte, lors de votre enregistrement, les chemins où il vous sera possible de circuler en VTT.

PERTE DE VIANDE

Un gros gibier peut être impropre à la consommation pour les raisons suivantes:

- Manipulation inadéquate après l'abattage
- Éviscération tardive, chaleur excessive
- Transport de la carcasse entière
- Présence de parasites
- Animal récolté avec une blessure ayant été causée par d'autres chasseurs ou lors d'un combat

La perte de viande ne constitue aucunement un motif de remboursement ou de compensation et vous n'aurez pas le privilège d'abattre une autre bête.



CONSEILS DE CHASSE

Votre arme

Un chasseur avisé aura pris soin de vérifier et d'ajuster son arme avant le début de la chasse. Pour éviter tout désagrément de dernière minute, assurez-vous que votre arme est permise, sécuritaire et que vous êtes en règle au plan de la Loi sur le contrôle des armes à feu.

Le choix des munitions

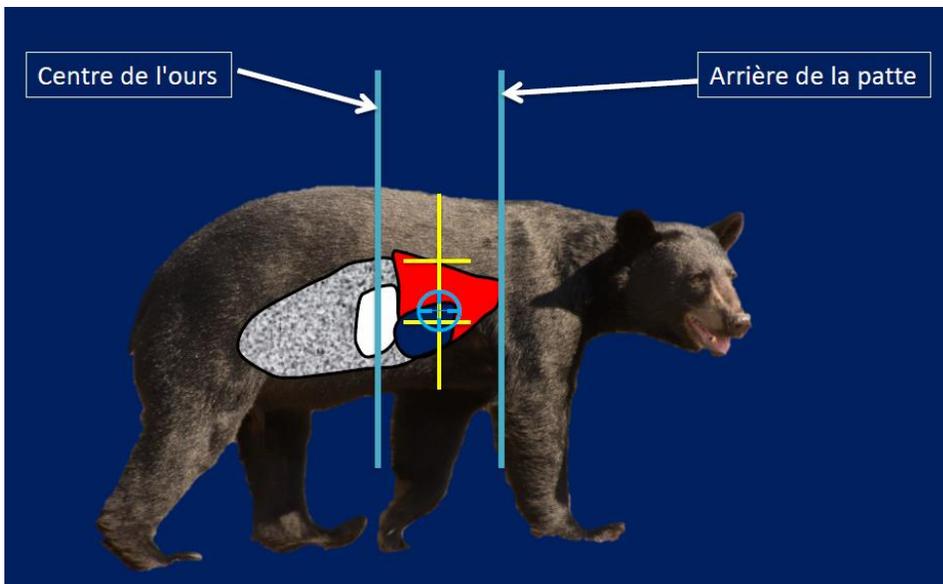
D'après l'Association des Conducteurs de Chiens de Sang du Québec, si certains chasseurs avaient choisi le bon projectile, plusieurs recherches avec un chien de sang auraient été évitées.

Voici nos recommandations dans les 3 catégories de balles suivantes :

	BALLE EXPANSIVE STANDARD À BOUT MOU (SOFT POINT)		BALLE À NOYAU ET CHEMISE FUSIONNÉS (BONDED)		BALLE MONOLITHIQUE EN CUIVRE SOLIDE
Statut	Non recommandée	Recommandée	Non recommandée	Recommandée	Recommandée
	ORIGINAL	CHEVREUIL / OURS	ORIGINAL	CHEVREUIL / OURS	ORIGINAL / CHEVREUIL / OURS
Détail	Elle est la moins résistante de toutes et devrait être réservée à l'utilisation avec des calibres à vitesse modeste.		Elle est d'une résistance bien supérieure et convient aux calibres à vitesse élevée.		Elle est la plus résistante de toutes et est toute désignée pour les très puissants calibres magnum. Sans plomb, elle ne constitue pas un danger pour l'environnement et pour vous.
Image					

LE TIR

ATTENTION! L'anatomie de l'ours noir est différente des cervidés



La zone vitale est située au centre du poumon

Que faire après le tir d'un gros gibier

1. Restez calme, identifiez l'endroit précis où la bête s'est enfuie et notez l'heure du tir.
2. Si la bête est entrée dans la forêt, marquez l'endroit à l'aide de ruban fluorescent et cherchez des indices dans un rayon de 50 pieds.
3. Attendez avant d'amorcer la recherche :
 - 1 heure si le tir a atteint les poumons (sang de couleur rose avec de petites bulles).
 - 2 à 3 heures si le tir a atteint le foie (sang de couleur rouge foncé), sauf s'il pleut ou que la noirceur s'installe.
 - 6 à 8 heures si le tir atteint les intestins (liquide de couleur verdâtre et d'odeur nauséabonde).

AIDE-MÉMOIRE POUR L'ÉQUIPEMENT

Les indispensables

- Système de radio émetteur-récepteur portatif (*walkies-talkies*)
- Camion 4 x 4 (recommandé)
- VTT (pour déplacement et récupération de votre gibier)
- Remorque pour transport de gibier
- Étamine (coton à fromage)
- GPS Garmin avec la carte microSD de la réserve faunique
- Anti-odeur
- Hache et scie à chaîne
- Couteaux
- Thermacell
- Insectifuge
- Filet moustiquaire
- Parapluie de couleur camo
- Vinaigre avec vaporisateur (protection contre la ponte des mouches)
- Corde
- Appareil photo
- Ensemble de mèches et compresseur pour réparation de crevaisons
- Trousse de premiers soins
- Trousse de survie en forêt

Les articles à apporter en séjour en chalet ou en camp rustique

- Literie (couvertures ou sacs de couchage)
- Serviettes de bain, linges à vaisselle
- Savon, shampoing, nourriture et effets personnels

AIDE-MÉMOIRE POUR L'ENREGISTREMENT

Pour compléter votre enregistrement à l'arrivée, vous devez avoir en main ces documents :

- Confirmation de réservation
- Permis de chasse à l'ours pour chaque chasseur (achetez-le à l'avance svp)
- Certificat du chasseur valide pour chaque chasseur
- Noms et adresse de chaque chasseur
- Permis de possession et d'acquisition d'armes à feu pour chaque chasseur (facultatif)

TOUTE L'ÉQUIPE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORT-DANIEL VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT SÉJOUR.



